

DECRET D/2022/ **0409** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE PILOTE DE TECHNOLOGIES
INDUSTRIELLES (CPTI)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2022/0026/PRG/CNRD/SGG du 13 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Vu le Décret D/2021/255/PRG/SGG du 10 août 2021 fixant les Statuts du Centre Pilote de Technologies Industrielles ;

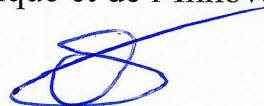


Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Pilote de Technologies Industrielles (CPTI) :

1. **Monsieur Mamadou Sanoussy DIALLO**, Administrateur civil, matricule 196 425 S ;
2. **Madame Diana KOUYATE**, Directrice Générale de l'Agence de Promotion des Investissements Privés, du ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME ;
3. **Monsieur Ibrahima Kalil CONDE**, Chef de Division Politiques Sectorielles à la Direction Nationale de Prévision Economique et de la Conjoncture, du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
4. **Monsieur Sékou Zilaniou KABA**, Conseiller chargé de Mission du ministère du Budget ;
5. **Madame Fatoumata YANSANE**, Cheffe de Cabinet du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
6. **Docteur Aboubacar SAMOURA**, Directeur National de l'Agriculture, du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
7. **Monsieur Elhadj Boubacar Hérice FOFANA**, Administrateur des Etablissements JEAN Khazal, représentant de l'Association des Entreprises Industrielles de Guinée ;
8. **Monsieur Sékou CONDE**, Directeur National de l'Artisanat, du ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
9. **Monsieur Thierno Hamidou BAH**, Chef de Cabinet du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.



10. **Madame Fatou SYLLA**, Directrice Générale Adjointe de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et de l'Economie Numérique (ANSUTEN);

11. **Monsieur Alseny DIALLO**, Conseiller Chargé de l'Inclusion Economique des Personnes Vulnérables, du ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA